

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 janvier 2013

---

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 61

présenté par

M. Tetart

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 83, après la première occurrence du mot :

« par »

insérer les mots :

« les fournisseurs, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de couvrir les coûts de gestion et de mise en œuvre du dispositif pour les fournisseurs.